



Actions de médiation

SOS chauves-souris, Refuges pour les chauves-souris
et Havres de Paix pour la Loutre

Bilan régional 2023

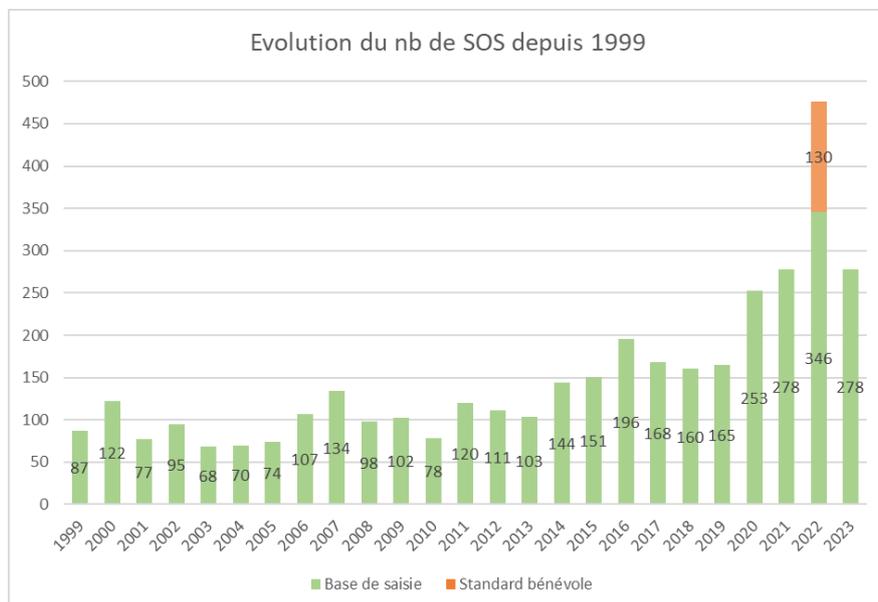
Ce bilan des actions liées à la médiation mammifères sauvages (SOS mammifères, Refuges pour les chauves-souris et Havres de Paix pour la Loutre) coordonnées par le GMB avec l'aide de ses partenaires est à destination des bénévoles ayant participé auxdites actions, dont la coordination est soutenue par la Région Bretagne et les DREAL Bretagne et Pays de Loire.

1. SERVICE SOS MAMMIFERES



« SOS mammifères » est un service proposé au public pour tenter de **remédier aux problèmes de cohabitation** avec ces animaux (essentiellement des chauves-souris), ou pour **donner des conseils** à des personnes souhaitant favoriser leur présence dans leur habitation.

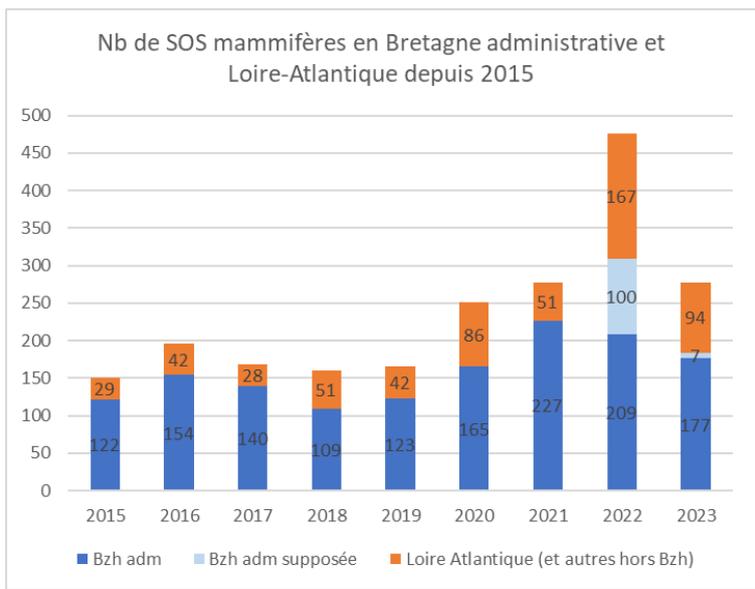
Avec environ 278 contacts recensés en 2023 dans la base du GMB, le chiffre revient (exactement !) à celui de 2021, confirmant le côté exceptionnel de 2022 certainement lié à un été inhabituellement chaud. Notons que ce bilan ne comprend pas les cas gérés par Faune Ethique (en orange en 2022).





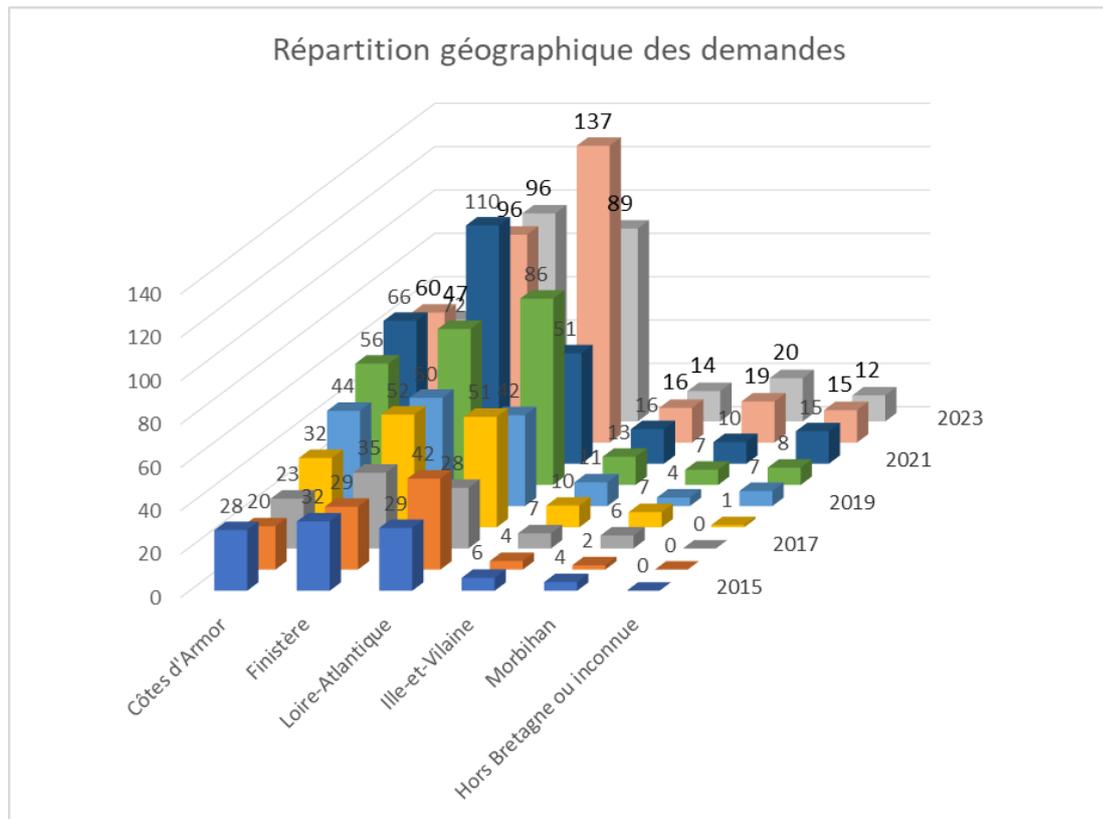
Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

Parmi ces 278 cas recensés, environ 184 concernent la Bretagne administrative.



Répartition dans les cinq départements

Le Finistère et la Loire-Atlantique restent les deux départements les plus concernés (mais cette année c'est le Finistère qui reprend la tête), toujours suivis par les Côtes d'Armor. Le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine sont à nouveau moins concernés (peut-être plus pris en charge par Bretagne Vivante).





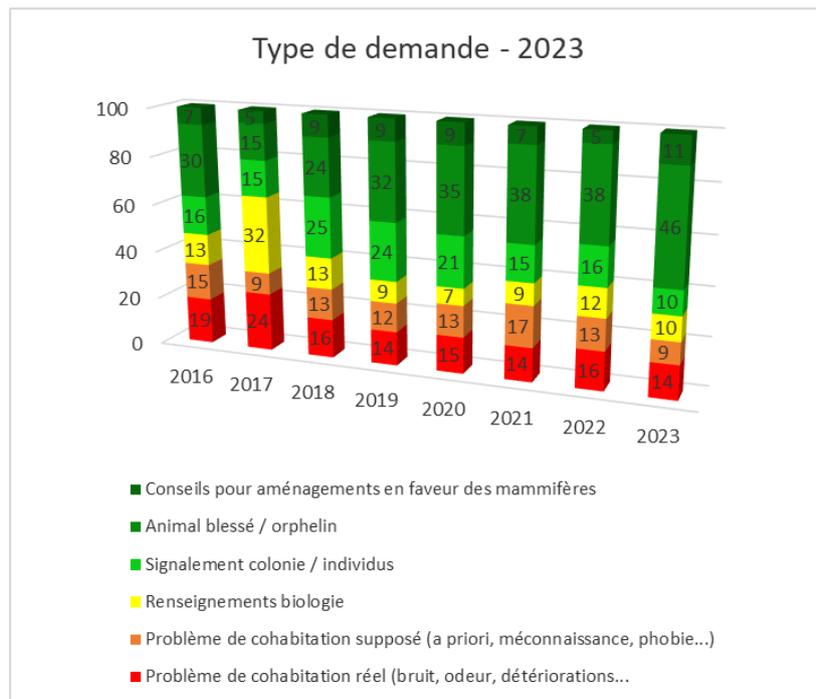
Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

La nature des demandes

Les différentes motivations ayant conduit les gens à nous appeler poursuit (de façon assez spectaculaire cette année) sa tendance à **l'augmentation proportionnelle des appels « favorables aux animaux »**, notamment ceux concernant des animaux en détresse. Le GMB ne prend pas en charge ces animaux mais donne des conseils dans certains cas et/ou aiguille vers les centres de soin.

Soulignons qu'il s'agit de pourcentages. Étant donné que le nombre d'appels est sur une tendance globale à l'augmentation, ceux concernant des cas problématiques reste nombreux.

Rappelons enfin que ces chiffres, qui dépendent de l'interprétation de ces catégories que font les personnes qui saisissent dans la base (et même si une vérification est faite par la coordination au moment du rendu du rapport), ne sont pas à considérer comme une vérité absolue et précise mais comme un ordre de grandeur.



Deux causes récurrentes de blessures prennent une place importante dans notre bilan (une réflexion pourra être proposée aux médiateurs) :

Les **chats**, alors même qu'un bon nombre d'entre eux ont des propriétaires favorables à la cohabitation avec la faune sauvage (21 cas avérés sur les 130 d'animaux blessés, soit environ 16 %... et peut-être bien plus !). Comme l'ont montré plusieurs études, les chats constituent un vrai danger pour la faune sauvage. Sans en arriver, bien sûr, à conseiller de ne pas adopter cet animal très populaire, plusieurs mesures existent pour en limiter l'impact sur la faune sauvage ([en savoir plus](#)).



Les chutes de chauves-souris dans certaines **cheminées** ou inserts, pourvus de certains types de mitres de cheminées. Il serait sans doute possible de mettre en place des systèmes empêchant les chauves-souris de rentrer (à faire réaliser par des artisans). Huit cas de ce type sont recensés dans la base.



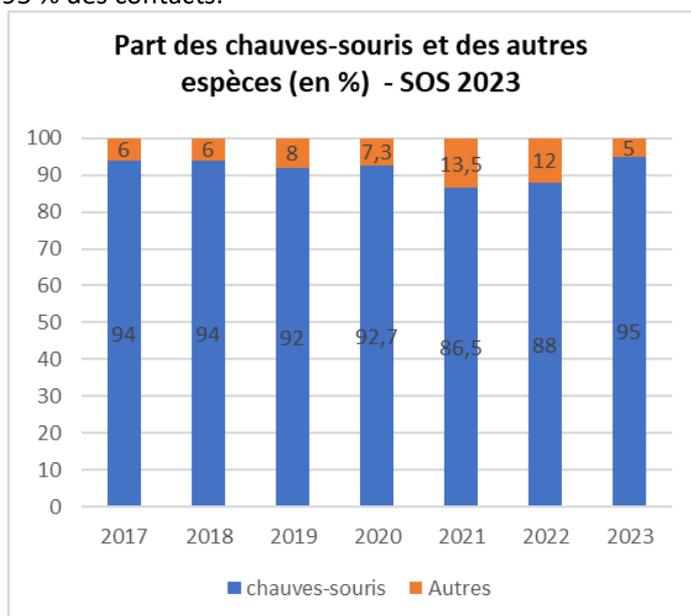
Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

Pour ces deux types particuliers, les idées des médiateurs seraient les bienvenues : information aux requérants lors des conversations téléphoniques ou des entrevues, travail en préventif (Foire aux Questions sur le site ou autres supports ?) etc. Il pourra en être discuté lors des différentes rencontres qui seront proposées aux médiateurs.

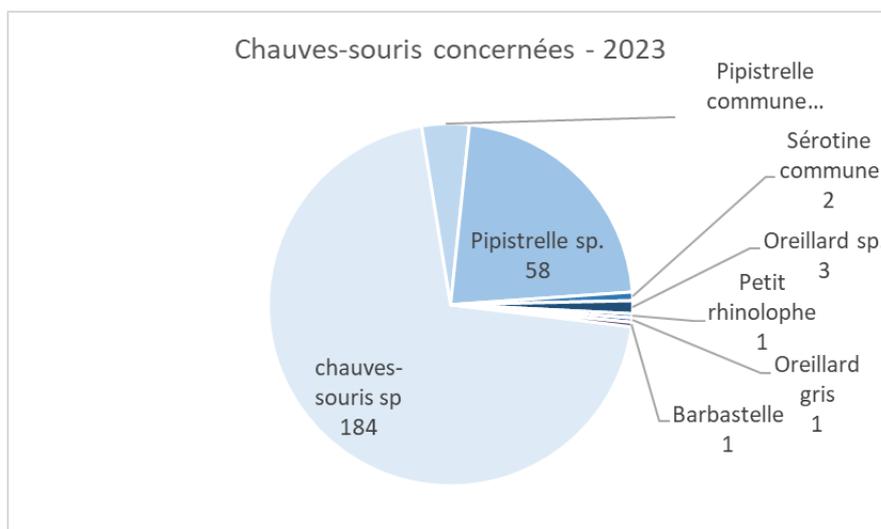
Cette année, une dizaine de visites ont été recensées dans la base (19 en 2022, 39 en 2021, 27 en 2020, 12 les années précédentes), pour une moyenne de 57 km.

Espèces concernées

Les chauves-souris représentent toujours une grande majorité des demandes, et même plus que jamais en 2023, avec 95 % des contacts.



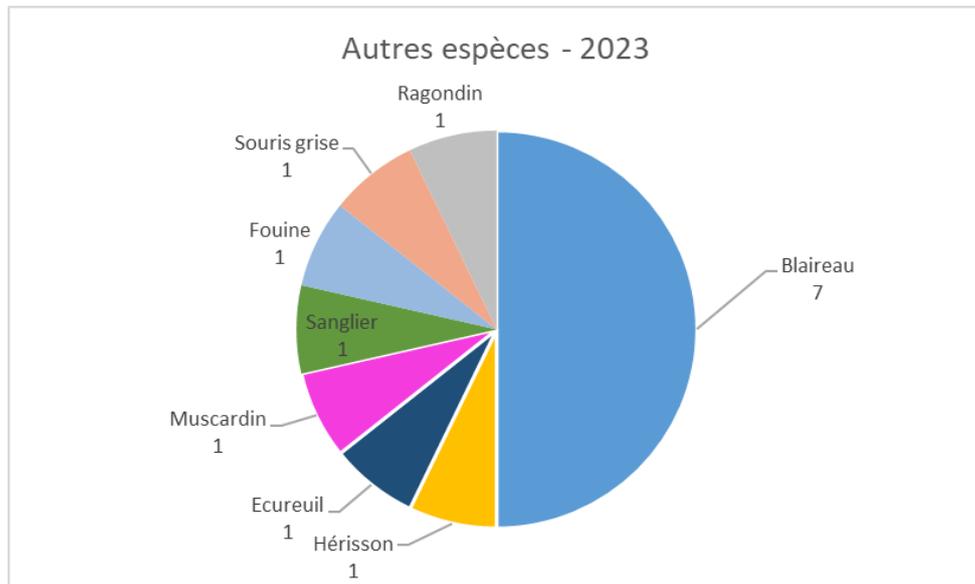
En matière de chauves-souris, six espèces (sans compter les espèces « sp ») ont été vues lors des déplacements ou identifiées sur photo. Les cas sans déplacements et sans photos sont notés « chauves-souris sp. » On note la découverte d'une colonie de 70 petits rhinolophes (56) et celle d'une colonie d'une cinquantaine de sérotines communes (44).





Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

Du côté des espèces non volantes, 8 sont concernées en 2023. Nous avons été contactés sept fois pour un problème de cohabitation avec le Blaireau (contre 20 en 2022), essentiellement dans des jardins. Un seul cas portait sur des parcelles agricoles (maïs), et un sur une blaireautière menaçant une route dans le Morbihan. Cette diminution en 2023 est probablement à mettre sur le compte de la canicule de 2022, qui a pu conduire le Blaireau à adopter cet été-là un comportement inhabituel (incursions plus fréquentes dans les jardins ou le maraîchage par manque de nourriture dans ses lieux de nourrissage habituels).



Notons que le **Loup** n'est pas inclus dans ce bilan.

2. RESEAU NATIONAL ET REGIONAL DES MEDIATEURS

Le réseau compte fin 2023 le chiffre impressionnant de 96 personnes de plusieurs associations ou structures... mais cette liste devra être mise à jour (une tâche à laquelle nous aimerions nous atteler en 2024 ; elle sera sûrement revue à la baisse).

Le réseau dispose toujours des mêmes outils (base de saisie en ligne des SOS mammifères, carte interactive des médiateurs, espace de partage en ligne contenant tous les outils à disposition des médiateurs). En 2023, une liste Whatsapp a été créée.



La **réunion annuelle des médiateurs de Bretagne** a eu lieu à la **Méaugon (22) le 13 mai**. Elle a rassemblé plus de 30 personnes de plusieurs structures (GMB, Amikiro, LPO, centres de soin, vétérinaires...).

Au programme, quatre ateliers pour s'essayer à des cas concrets de médiation ont été proposés (avec restitution pour tous), ainsi qu'un bilan de résolution de cohabitation Humains/Blaireaux dans des jardins à Plérin (22), un point sur le Groupe Loup Bretagne, un autre sur les mammifères et la législation présenté par deux vétérinaires, une présentation du fonctionnement des centres de soin, sans oublier l'exemple de la Méaugon, commune qui a développé tout un panel de mesures favorables à la biodiversité et à l'environnement.



Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

Cette rencontre prend de l'ampleur et rassemble de plus en plus de personnes et de structures différentes. En 2024, nous allons l'intégrer dans les rencontres mammalogiques bretonnes qui auront lieu les 12 et 13 octobre, organisées avec Bretagne Vivante. Pour maintenir un événement avant la saison et répondre à la demande qui avait été faite le 13 mai de se rassembler aussi plus localement, trois rencontres locales vont être organisées le vendredi 5 avril 2024 dans les trois antennes.



Rencontre des médiateurs Mammifères sauvages à la Méaugon (22), le 13 mai.

En matière de **dynamique nationale**, deux salariées et deux bénévoles ont participé à une **formation sur la cohabitation avec le Blaireau en Alsace**, organisée par la LPO Alsace. Cette rencontre, qui rassemblait des personnes de toute la France et de différentes structures (associations régionales, bureaux d'études, collectivités, juristes...) ont été très denses et enrichissantes. Plusieurs thèmes y ont été abordés : biologie de l'espèce, problèmes de cohabitation posés dans les jardins, le vignoble, les routes ou les voies ferrées et solutions proposées. Une journée de terrain nous a permis de voir concrètement des cas résolus (routes et voies ferrées, vignoble). Le contexte alsacien est très différent en termes de culture, de climat, d'agriculture, de densité de population mais aussi de législation (le Blaireau est protégé dans le Bas-Rhin) mais ces exemples pourraient nous servir en Bretagne. Ces enseignements seront restitués à nos bénévoles lors des différentes rencontres que nous allons organiser en 2024. Un compte-rendu de cette formation sera prochainement créé.



Gueule de blaireautière dans le vignoble alsacien et trappe anti-retour



« Gueule » d'un terrier artificiel sous la voie ferrée suite à un affaissement de la voie du fait du Blaireau, et constat de dégâts du Blaireau ou du Sanglier dans le maïs



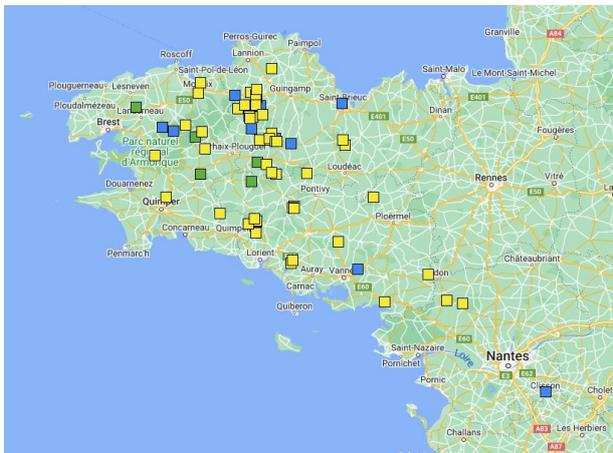
Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

3. REFUGES POUR LES CHAUVES-SOURIS ET HAVRES DE PAIX POUR LA LOUTRE



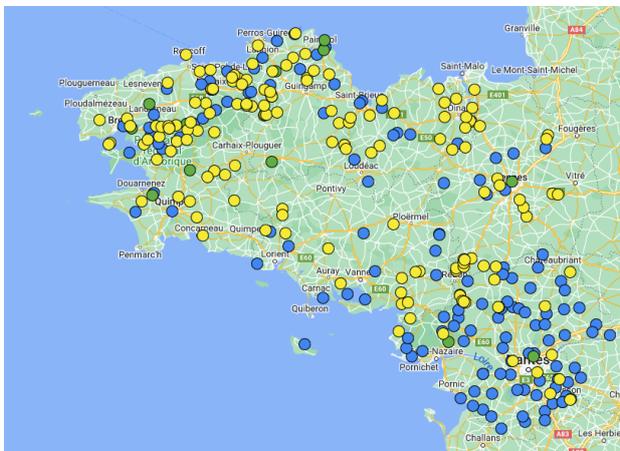
Les opérations « Refuges pour les chauves-souris » et « Havres de Paix pour la Loutre » sont des outils ayant pour objectifs de préserver ou améliorer les capacités d'accueil du bâti et des jardins pour les chauves-souris, ou celles des parcelles bordant des cours d'eau ou plans d'eau pour la Loutre, et ceci aussi bien sur des propriétés privées que sur des terrains et des bâtiments publics.

Basée sur le principe du volontariat, la création d'un Refuge ou d'un Havre de Paix repose sur une convention entre le GMB et un propriétaire, par laquelle ce dernier (une commune, un particulier) s'engage à adopter des pratiques d'entretien respectueuses des chauves-souris ou de la Loutre. Il peut d'agir de lieux où des colonies de chauves-souris ont été identifiées ou la Loutre repérée, ou encore sur des espaces potentiellement favorables à ces espèces ou dans la zone connue de présence de la Loutre.



En 2023, un nouveau **Havre de Paix** a été créé à Landaul dans la Ria d'Etel (56), portant à 65 le nombre de conventions signées en Bretagne.

Les Havres de Paix pour la Loutre en Bretagne au 31 décembre 2023 (en jaune : particuliers, en bleu : collectivités, en vert : associations gestionnaire d'espaces naturels).



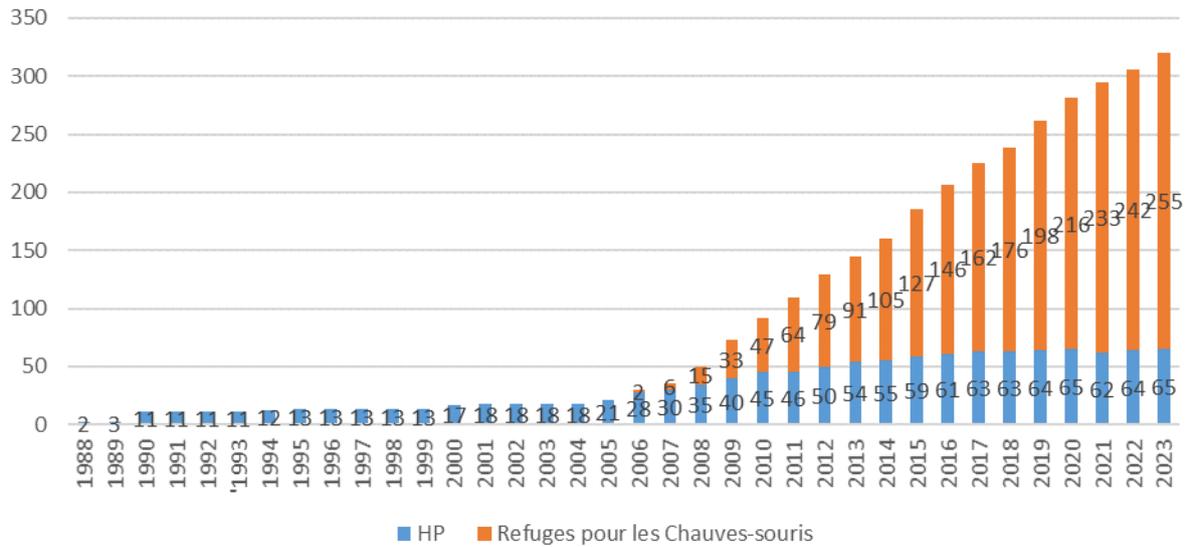
Dans le même temps, treize nouveaux **Refuges pour les Chauves-souris** ont été signés : douze avec des particuliers (6 en Côtes d'Armor et 6 en Finistère) et un avec le centre de découverte du son à Cavan (22). Ceci porte à 255 le nombre de Refuges dans la région.

Les Refuges pour les Chauves-souris en Bretagne au 31 décembre 2023 (en jaune : particuliers, en bleu : collectivités, en vert : association gestionnaires d'espaces naturels).



Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

Evolution du nombre de Refuges et de Havres de Paix pour la Loutre en Bretagne



En matière de **communication** sur les Havres de Paix et les Refuges, le GMB participe régulièrement à *La Catiche* ou à *l'Arche des chiros*, bulletins de liaison nationaux des Havres de Paix ou des Refuges pour les Chauves-souris (édités par la SFEPM). Un [long article rédigé en 2022 sur la collaboration avec le lycée professionnel agricole de Saint-Aubin-du-Cormier \(35\) pour la construction de catiches et la réalisation d'un sentier pédagogique sur la Loutre et le bassin versant](#) est paru en février 2023.



PERSPECTIVES

En 2024, plusieurs réflexions doivent être menées pour permettre de répondre aux évolutions en matière de sensibilisation et de médiation :

- Toutes les actions de médiation ne sont pas financées, nous sommes toujours en recherche de solutions. D'autant plus que le Loup est une nouvelle espèce qui ne manque pas de susciter de nombreuses interventions de médiation pour nos associations, qui se rajoutent à celles concernant toutes les autres espèces.
- Il est difficile d'évaluer l'ampleur que les SOS prendront l'été prochain, on sait qu'elle dépendra en grande partie de la météo.
- On peut toujours faire mieux pour mieux répondre aux demandes de conseils ou de Refuges là où on n'a pas de bénévoles (développer des outils informatiques pour création de Refuges en autonomie ?), mais aussi pour aborder des thématiques pour l'instant un peu laissées de côté (Chats et biodiversité, danger de certaines cheminées...).
- En 2024, les médiateurs auront plus de rendez-vous pour échanger, au printemps et en automne.



Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

REMERCIEMENTS

Un grand merci :

- à l'ensemble des personnes ayant participé aux actions de médiation Homme/mammifères sauvages en Bretagne : un grand nombre de colonies de chauves-souris dites « communes » doivent leur survie et leur acceptation par leurs voisins humains à votre engagement, de même qu'un grand nombre de nouveaux gîtes proposés aux mammifères sauvages.
- aux structures partenaires, associations de protection de la nature ou centres de soins, avec qui le GMB collabore à diverses actions de médiation.
- aux particuliers et aux collectivités motivés par l'accueil de la faune sauvage.
- aux partenaires institutionnels qui soutiennent ces actions.

...et merci aussi de nous signaler tout changement dans vos coordonnées... pour que la carte des médiateurs soit à jour !

Et à bientôt pour notre rencontre annuelle !